



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Chichester

Séance régulière du Conseil Municipal de Chichester tenue le 9 mai 2022 à 19h00, tenue à la Salle Communautaire Harrington à Chapeau, Québec, en raison de rénovations en cours au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Jacques Fleury, Louis Schryer et Dustin Denault.

La conseillère Chrissy Ann Payne est absente.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

068-22/05

Proposé par Neil Maloney d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.  
Adopté

3. **Déclaration de conflit (si applicable)**

Aucune.

4. **Approbation du procès-verbal**

069-22/05

Proposé par Jacques Fleury que le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2022 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

Aucun.

6. **Rapport du Maire, MRC**

Le maire donne son rapport.

7. **Rapports des comités**

**Sécurité publique**

Le conseiller Fleury, Président du comité de la Sécurité Publique donne un rapport verbal.

070-22/05

**Agrandissement de la tour Radio-Canada**

Proposé par Neil Maloney d'approuver, en principe, l'agrandissement de la Tour Radio-Canada pour un coût estimé à 60 000 \$.

Adopté

071-22/05

**Articles à vendre**

Proposé à Jacques Fleury d'approuver la vente des surplus à tous les soumissionnaires les plus offrants, tels que présentés.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

072-22/05

Règlement de prévention des incendies MRC Pontiac - Entente

ATTENDU QUE que selon l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ c. S-3.4), les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE que l'entrée en vigueur le 1er mai 2017 du Schéma révisé de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Pontiac en vertu de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a déclaré sa compétence sur une partie du domaine de la sécurité incendie, soit celle relative à la prévention des incendies à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur son territoire par le biais de la résolution C.M. 2020-12-22;

ATTENDU QUE la résolution 2021-06-26 concernant l'adoption du règlement 271-2021 pourvoyant à la prévention des incendies sur le territoire de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE qu'il y a lieu de convenir des modalités d'application de ce règlement de prévention des incendies sur le territoire des municipalités locales;

ATTENDU QUE que l'entente a été présentée au conseil municipal.

Il est proposé par le conseiller Louis Schryer et résolu que la municipalité de Chichester adopte l'entente présentée et d'autoriser la Directrice générale et le maire à signer tout document relié à l'entente au nom de la municipalité.

Adopté

073-22/05

Personne autorisée à délivrer de constats d'infraction – Prévention incendie

ATTENDU QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Qc.25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction à un défendeur ;

ATTENDU QUE que la Municipalité de Chichester intente des poursuites pour la sanction d'une infraction au règlement 271-2021 pourvoyant à la prévention des incendies sur le territoire de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QU' il est nécessaire pour assurer efficacement et légalement ces poursuites pénales d'autoriser des personnes à délivrer au nom de la Municipalité des constats d'infraction;

Il est résolu que le conseil municipal donne, aux personnes occupants les postes de Chef pompier et Directeur général, le pouvoir d'émettre des constats d'infraction au nom de la municipalité de Chichester, pour des constats concernant la prévention incendie. De plus, cette résolution sera acheminée à la MRC pour application du règlement 271-2021 pourvoyant à la prévention des incendies sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Adopté

Voirie & Environnement

Le Maire Gagnon, Président du comité de voirie et environnement, donne un rapport verbal.

074-22/05

Résultats d'appel d'offres - Traitement de surface

Les soumissions suivantes ont été reçues pour l'appel d'offres public pour le traitement de surface sur les chemins municipaux, en collaboration avec la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, contrat #2022-ALLU-002 :

Entrepreneur :	Prix total :
Entreprises Bourget	276 559,86 \$
Franroc – Sintra	258 543,02 \$

Proposé par Neil Maloney d'accepter la soumission conforme la plus basse pour le traitement de surface annuel, telle que soumise par Sintra ; dont la portion de Chichester représente un montant de 174 375,57 \$ plus les taxes applicables.

Adopté



075-22/05

Bâtiment – Site de transbordement

Proposé par Corey Bissonnette d'approuver l'achat d'un bâtiment secondaire pour le site de transbordement de Old Hickory Building, pour un montant approximatif de 7 500 \$, tel que discuté.

Adopté

Urbanisme & Développement

Le conseiller Neil Maloney, Président du comité d'urbanisme, donne un rapport verbal.

L'inspecteur municipal présente son rapport.

076-22/05

Demande de dérogation mineure – Lot 6 071 806

Proposé par Neil Maloney d'adopter les recommandations du comité CCU et d'approuver la demande de dérogation mineure concernant la superficie requise du lot # 6 071 806, cependant l'émission de tout permis futur sera conditionnelle à la conformité de toutes les exigences des règlements locaux et provinciaux en vigueur.

Adopté

077-22/05

Avis final - Propriétés nuisants

Proposé par Neil Maloney d'autoriser l'inspecteur à émettre un avis final de pour les immeubles portant les numéros de lots 6 071 804 et 6 071 840; et de transmettre les dossiers à l'avocat municipal pour poursuite judiciaire en cas d'absence de réponse dans les délais requis.

Adopté

Administration & Finance

Le conseiller Schryer, Président du comité d'administration et de finance, donne un rapport verbal.

078-22/05

Conférence FOM

Proposé par Louis Schryer d'approuver la présence et toutes les dépenses afférentes au Congrès FQM 2022 pour le maire Donald Gagnon, le conseiller Jacques Fleury et le conseiller Dustin Denault, tel que discuté.

Adopté

079-22/05

Étudiants d'été

Proposé par Louis Schryer d'approuver les offres d'emploi pour 2 étudiants d'été et d'autoriser la Directrice générale à procéder aux démarches d'entrevue et de sélection, tel que discuté.

Adopté

080-22/05

Camp de jour AR de Chapeau

Proposé par Corey Bissonnette d'approuver le don annuel au camp de jour d'été de l'AR de Chapeau pour un montant de 500 \$.

Adopté

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, Présidente du comité des loisirs, récréation, du tourisme et du marketing, étant absente, le maire donne un rapport verbal.



No de résolution  
ou annotation

**8. Questions par le public**

Aucune.

**9. Présentation des comptes**

081-22/05

Proposé par Dustin Denault que les factures soient acquittées tel que la liste présentée.

Adopté

**10. Lecture de la correspondance**

Aucune.

**11. Varia**

082-22/05

**Amélioration des routes – Subvention aux membres**

Proposé par Louis Schryer d'approuver la demande de financement auprès du programme d'amélioration des routes locales du ministère des Transports pour un montant de 85 000 \$ pour les travaux routiers requis sur les routes municipales et d'autoriser le directeur général à signer et à envoyer toute documentation requise.

Adopté

**12. Huis-clos**

Pas nécessaire.

**13. Date de la prochaine séance**

083-22/05

Proposé par Neil Maloney que la prochaine séance de Conseil aura lieu le lundi 6 juin 2022.

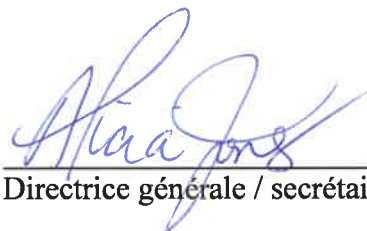
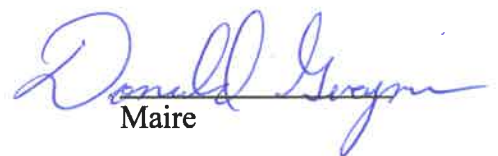
Adopté

**14. Clôture de la séance**

084-22/05

Proposé par Corey Bissonnette que la séance soit levée 20h15.

Adopté

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire-trésorière  
\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*